



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

38 COM

WHC-14/38.COM/6
Paris, 30 Avril 2014
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-huitième session
Doha, Qatar
15 - 25 juin 2014

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Suivi de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et rapport d'avancement sur les Centres de Catégorie 2 du patrimoine mondial

Résumé

Par sa décision **37 COM 6**, le Comité du patrimoine mondial a demandé un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) ainsi qu'un rapport d'avancement sur les activités des centres de catégorie 2 du patrimoine mondial lors de sa 38^e session en 2014. Considérant leurs liens étroits, ces deux rapports sont présentés ensemble dans ce document.

Projet de décision : 38 COM 6, voir partie III.

I. SUIVI DE LA STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. La Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 35^{ème} session (Paris, 2011). La Stratégie a été développée sur plusieurs années par l'ICCROM et l'UICN en collaboration avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires pour le renforcement des capacités. Le travail a été rendu possible grâce aux contributions du Fonds du patrimoine mondial et du gouvernement suisse qui a aussi fourni une expertise professionnelle. Lors de sa 36^{ème} session (Saint Petersburg, 2012), le Comité a favorablement accueilli un programme d'accompagnement pour le renforcement des capacités, préparé par les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial afin de mettre en œuvre une partie de la Stratégie globale.

A. Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBP)

2. Le WHCBP a commencé avec un projet pilote de renforcement des capacités, cogéré par l'UICN et l'ICCROM en consultation avec l'ICOMOS et avec le financement du Gouvernement suisse. Ce projet pilote était tenu à l'UICN et a été complété en décembre 2013. Une nouvelle phase du programme de partenariat, tenue à l'ICCROM a été entamée en mai 2013, prévoyant une période de transition de huit mois entre les deux phases. Cette nouvelle phase a, encore une fois, été principalement soutenue par le Gouvernement suisse, qui a fait preuve d'engagement pour le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial. Durant l'année dernière, un nombre d'activités prioritaires ont été mises en œuvre et d'autres sont prévues pour 2014.
3. Des efforts continuent à renforcer le réseau des Organisations consultatives. A la suite des sept ateliers régionaux réussis, tenus de 2010 à 2013, un nombre d'anciens participants ont été invités à rejoindre des missions d'évaluation et de suivi réactif. Les coûts de leur participation ont été couverts par le programme. Il est aussi prévu de tenir un atelier additionnel en 2014 en Amérique latine.
4. La traduction du matériel clé, en particulier les manuels de ressources du patrimoine mondial (voir : <http://whc.unesco.org/fr/manuelsdereference/>) a aussi été une activité prioritaire du programme.
 - a) Les quatre manuels de ressources existants – « *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* », « *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial* », « *Gérer le patrimoine mondial naturel* », « *Gérer le patrimoine mondial culturel – ont été traduits en espagnol* ». Pendant la rédaction du présent rapport (mars 2014), ces manuels étaient en phase finale de préparation et sont prévus en ligne bientôt.
 - b) La traduction du manuel « *Gérer le patrimoine mondial culturel* » en français et celle de « *Gérer le patrimoine mondial naturel* » en russe ont aussi été assurées.
 - c) Grâce à la généreuse contribution des Etats parties du Brésil et du Bahreïn, le manuel « *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* » a aussi été traduit en portugais et en arabe.
 - d) Les orientations de l'ICOMOS sur l'évaluation de l'impact du patrimoine pour les sites du patrimoine mondial culturel et la note de conseil pour le patrimoine mondial: Evaluation environnementale de l'UICN, ont été traduits en français, espagnol et arabe (ces documents sont disponibles au téléchargement sur les sites respectifs des Organisations consultatives).
5. Le développement d'un nouveau cours sur le traitement des interconnexions nature-culture dans la gestion du patrimoine mondial a commencé en septembre 2013. Une rencontre de consultation a été tenue fin janvier 2014 dans les quartiers généraux de l'UICN à Gland, en Suisse. Une phase de test a suivi pendant la dernière semaine du cours de l'ICCROM sur le patrimoine bâti (lequel fait partie du WHCBP) du 22 au 28 avril 2014. La phase de développement va se terminer en juin 2014, le programme d'études et le matériel ressource développés vont être mis à disposition

d'autres partenaires de renforcement de capacités. La première édition du cours est prévue pour 2015 en attendant la levée de fonds nécessaire.

6. Les autres activités prioritaires identifiées dans le programme 2014 incluent la création de matériel d'orientation pour les Etats parties sur les demandes d'assistance internationale, un premier livre d'apprentissage sur comment développer des stratégies et des activités de renforcement des capacités, une série de ressources interactives en ligne sur les aspects clés de la Convention du patrimoine mondial et un second cours sur l'évaluation de l'impact du patrimoine qui va être tenu en 2014 en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial – Asie Pacifique (WHITR-AP) et l'ICOMOS.
7. En février 2014, le quatrième numéro de la newsletter du renforcement des capacités pour le patrimoine mondial a été publié et largement distribué à travers le réseau des Organisations consultatives. La newsletter a été, pour la première fois, publiée en anglais, français et espagnol. Une section de la newsletter est dédiée aux activités des centres de catégorie 2, lesquels sont des acteurs majeurs pour la mise en œuvre du WHCBS.
8. L'ICCROM aussi continue à mettre à jour ses bases de données de formation, lesquelles contiennent des informations sur les opportunités de formation régulières pour le patrimoine mondial et pour la conservation du patrimoine culturel en général, le site web de l'ICCROM contient aussi une base de données d'événements (rencontres, séminaires et ateliers) et une section « petites annonces » qui contient des informations sur d'autres événements et activités reliés à la conservation du patrimoine.
9. Il y a un grand besoin, cependant, que les autres Etats parties, ainsi que d'autres organisations potentielles de financement et de mise en œuvre avec un intérêt pour le renforcement des capacités, contribuent à la mise en œuvre du Programme global du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités afin d'atteindre une masse critique de soutien au programme pour qu'il puisse atteindre ses objectifs. L'ICCROM est actuellement à la recherche des fonds nécessaires pour d'assurer la continuité du programme.

B. Stratégies régionales de renforcement des capacités

10. Le Centre du patrimoine mondial, les Organisations Consultatives, les centres de catégorie 2 et les Etats parties intéressés sont aussi en train de travailler sur le développement et la mise en œuvre de stratégies régionales de renforcement des capacités comme demandé par la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités.
 - a) WHITR-AP, en consultation avec d'autres prestataires de renforcement des capacités et Etats parties de la région, a conclu une Stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés pour l'Asie et le Pacifique (CBSAP-AP). Cette dernière a été construite sur la base des résultats du rapport périodique dans la région mais aussi sur la base des informations rassemblées à travers un questionnaire conçu pour évaluer les besoins en renforcement des capacités. Le CBSAP-AP définit quatre objectifs stratégiques pour les actions régionales de renforcement des capacités et inclut des programmes associés pour leur mise en œuvre. Le CBSAP-AP inclut un inventaire des activités de renforcement des capacités menées dans la région et encourage le partage d'information et la coopération. Le document intégral est accessible sur : (<http://www.whitr-ap.org/index.php?classid=1489&newsid=2271&t=show>).
 - b) Un plan d'action pour l'Amérique latine, incluant des activités de renforcement des capacités, est aussi en cours de développement suite à la conclusion de l'exercice du rapport périodique en 2013. Ce processus est dirigé par le Centre du patrimoine mondial en consultation avec les Organisations consultatives et les Etats parties dans la région. Pendant la préparation du présent rapport, une rencontre régionale était prévue pour fin mars 2014 au Brésil pour la finalisation du plan d'action.
 - c) Le Centre du patrimoine mondial travaille actuellement avec les Etats parties de l'Europe centrale, de l'est et du sud-est avec le soutien de l'ICCROM pour développer une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités pour ces sous-régions. Un premier module de

renforcement des capacités pour les gestionnaires de sites avec un accent sur la gestion des risques et le tourisme durable est en préparation. Pour les sous régions de l'Europe méditerranéenne et de l'ouest, des études théoriques sur la base des documents du Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation et de nomination sont en préparation pour compléter les résultats du deuxième cycle de l'exercice du rapport périodique en vue d'élaborer des activités de renforcement des capacités sur mesure. Le même exercice va être entrepris pour les sous-régions nordiques et baltiques en collaboration avec la Fondation nordique du patrimoine mondial.

- d) En Afrique subsaharienne, le Fonds du patrimoine mondial africain continue à mettre en œuvre un programme régional de renforcement des capacités, lequel a été développé en résultat à l'exercice du rapport périodique. A ce jour, un nombre d'activités ont été mises en œuvre, y compris une série d'ateliers sur la gestion des risques de catastrophes et l'entrepreneuriat ainsi que d'autres activités au sein de la partie « Africa Nature » du programme.
- e) Dans la région arabe, le Centre régional arabe du patrimoine mondial (ARC-WH) a contribué à un nombre d'activités de renforcement des capacités, lesquelles faisaient partie du programme régional développé suite aux résultats du processus du rapport périodique (voir aussi document WHC14-38COM-10B). Celles-ci incluent le soutien à la révision des listes indicatives, la préparation de nouvelles nominations et le renforcement de la protection et de la gestion de sites du patrimoine mondial sélectionnés. Une initiative spécifique au patrimoine naturel a aussi été développée, et le Centre continue à collaborer avec le programme de l'ICCROM, ATHAR. ARC-WH a, par ailleurs, accueilli une rencontre de tous les points focaux régionaux (en novembre 2013) et lors de la dernière réunion de son conseil d'administration, a approuvé des initiatives en faveur de la région pour un montant de plus de 1,5 millions de dollars, parmi lesquelles, plusieurs ont des composantes de renforcement des capacités.

C. Autres activités de renforcement des capacités

- 11. Le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations Consultatives, a développé la proposition de mettre en place un système durable de reconnaissance bisannuelle de meilleure pratique. Cette proposition fait suite à la mise en œuvre réussie d'une initiative pilote qui a coïncidé avec le 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, qui a reconnu les bonnes pratiques dans la gestion des sites à la ville historique de Vigan, site du patrimoine mondial aux Philippines. Cette activité a contribué à la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour la Convention 2012-2022 ; particulièrement son objectif 1 « la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial est maintenue » par la création d'outils permettant de reconnaître l'excellence de la conservation et d'activer et promouvoir les meilleurs échanges de pratiques pour la conservation, et son objectif 4 « Le patrimoine mondial maintient/améliore la marque de sa qualité » en rendant publique les exemples des meilleures pratiques en protection du patrimoine. Les thèmes proposés pour 2015 et 2017 sont respectivement la réduction des risques de catastrophes et le tourisme durable. Le Centre du patrimoine mondial est actuellement à la recherche de soutien financier pour la mise en œuvre de cette activité.
- 12. En ce qui concerne la demande faite aux Organisations consultatives sur la préparation d'une étude préliminaire sur la création d'un réseau de gestionnaires de sites afin de faciliter le partage des meilleures pratiques de gestion du patrimoine, il n'a pas encore été possible d'identifier les fonds extrabudgétaires appropriés pour la mise en œuvre de cette activité. Toutefois, il y a eu du progrès sur le développement continu des réseaux existants, tels que ceux résultant du processus du rapport périodique au niveau régional. Le réseau thématique développé autour du programme du patrimoine mondial marin depuis 2010 est un autre exemple. Ce dernier inclut actuellement 46 sites marins dans 35 pays et permet l'échange d'information à travers une plate-forme web, une newsletter bimensuelle et une conférence bisannuelle de gestionnaires de sites (plus d'informations sont disponibles sur : <http://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>).

13. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial est actuellement en train de tester, à travers une initiative pilote, l'établissement d'une plateforme web - basée sur un logiciel Sharepoint - afin de permettre l'échange d'expériences et la collaboration entre les gestionnaires des sites du patrimoine mondial marin, ainsi qu'entre le groupe d'experts invités à développer une proposition de politique de développement durable (voir document WHC-14/38.COM/5D). Ces deux initiatives - en cas de succès, et au cas où des ressources seraient disponibles - pourraient être dupliquées entre d'autres groupes partageant les mêmes intérêts/préoccupations comme moyen de faciliter la création éventuelle d'un réseau plus large de manager de sites. La commission UICN mondiale pour les aires protégées (WCPA) est un mécanisme de longue date permettant la mise en réseau des gestionnaires de sites de ces aires du patrimoine mondial qui sont aussi catégorisées aires protégées par l'UICN (c'est à dire, les gestionnaires des sites naturels et de plusieurs paysages culturels du patrimoine mondial). UICN-WCPA lancera un groupe de spécialistes du patrimoine mondial en 2014, ce qui pourrait aussi être un moyen de consolider le réseau des gestionnaires de sites du patrimoine mondial qui sont déjà régulièrement connectés au travail de l'UICN.

II. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES CENTRES DE CATEGORIE 2

14. Comme il ressort de la section I ci-dessus, les centres de catégorie 2 du patrimoine mondial sont un des acteurs clés pour la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHSCB). La section II de ce document présente, en plus détaillé, les évolutions récentes concernant ces institutions.

A. Activités des centres de catégorie 2

15. Les activités des centres de catégorie 2 depuis la 37^{ème} session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, 2013) sont trop nombreuses et variées pour être reportées ici en détail. Pendant la préparation du présent document, des rapports d'avancement individuels ont été préparés par chacun des centres, afin d'être postés sur le site web du Centre du patrimoine mondial (voir : <http://whc.unesco.org/fr/centresdecategorie2/>). Ces rapports devraient inclure un tableau indiquant, pour chacune des activités mises en œuvre ou planifiées, l'« action » prioritaire pertinente dans la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités.

B. Etablissement et avis sur les centres de catégorie 2

16. Un nouveau centre de catégorie 2, officiellement lié au patrimoine mondial, a été approuvé en novembre 2013, quand la Conférence générale de l'UNESCO a autorisé le Directeur général à signer un accord avec le Gouvernement indien pour l'établissement d'un Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie Pacifique, situé à Dehradun. Ceci a ramené le total des centres à neuf, en plus du Centre international des technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST) basé en Chine. Ce dernier se charge de la protection du patrimoine et prend part aux rencontres de coordination, mais est administrativement affilié au secteur scientifique de l'UNESCO.
17. Le Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie Pacifique, qui fera partie du renommé Institut animalier de l'Inde (WII), devrait contribuer aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial à travers les programmes de renforcement des capacités ; à la recherche sur les enjeux prioritaires identifiés, avec un accent sur les modèles de participation communautaire ; en développant et en maintenant un centre de documentation sur les questions du patrimoine mondial naturel pertinent pour la région accessible au public ; et en mettant en œuvre des programmes d'échange avec d'autres centres de ressources régionaux. Au moment de la rédaction du présent rapport (mars 2014), l'accord entre le gouvernement indien et l'UNESCO n'a pas encore été signé.
18. Par ailleurs, par lettre adressée au Sous-Directeur général pour la culture en août 2013, le Gouvernement indonésien a mis en avant une demande d'action pour l'établissement d'un centre pour la recherche sur l'évolution humaine et la gestion du patrimoine mondial, et qui sera situé au sein du site du patrimoine mondial Sangiran, en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO. La proposition a été révisée sur une base préliminaire par le Secrétariat en consultation avec le Comité scientifique de l'évolution, l'adaptation et la dispersion humaine et les

programmes des développements sociaux (HEADS). Sur la base de cet avis de réception, il a été considéré que la proposition avait un potentiel et qu'une étude de faisabilité appropriée était justifiée.

19. Du 16 au 18 octobre 2013, a été tenu un atelier international d'experts à Solo (Indonésie) afin de discuter la proposition et d'identifier les possibles questions à traiter. Deux experts identifiés par l'UNESCO ont pris part à cet atelier. Suite à l'information rassemblée à travers l'atelier, lequel a inclus une visite au site de Sangiran et sur les lieux du centre de catégorie 2 proposé, le Secrétariat a adressé une lettre au Gouvernement indonésien au 9 novembre 2013. Ceci a confirmé le potentiel pour la mise en place d'un centre de catégorie 2, mais a aussi soulevé un nombre de questions qui auraient nécessité de l'attention en vue du renforcement de la proposition, avant qu'une étude de faisabilité appropriée ne soit menée, incluant une réévaluation de l'orientation suggérée pour le centre proposé et le besoin de renforcer ses capacités.
20. Par lettre datée au 1^{er} novembre 2013, adressée au Directeur du Centre du patrimoine mondial, l'ambassadeur de la Fédération de la Russie a informé l'UNESCO de son intention d'établir, à Moscou, un centre de catégorie 2 du patrimoine mondial, couvrant l'Europe de l'est et la Communauté des Etats indépendants. A la suite de la lettre, des discussions informelles ont eu lieu entre le Centre du patrimoine mondial et les autorités concernées de l'Etat partie, concernant les aspects procéduriers et substantiels de la proposition. Une « demande d'action » appropriée, conforme aux exigences énoncées dans la Stratégie globale intégrée pour les centres de catégorie 2, n'a pas encore été soumise à l'UNESCO par l'Etat partie.
21. Au cours de la dernière année, la Fondation nordique du patrimoine mondial a été sujette à une évaluation approfondie, conduite par un cabinet de consultants indépendant. Ceci a été prévu dans les conditions d'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement norvégien et a aussi été nécessaire puisque l'accord touche à sa fin en fin 2014. Le processus pour l'évaluation a été géré par le Ministère de l'environnement norvégien, qui a aussi fourni le financement, en collaboration étroite avec un « groupe de référence » incluant le Centre du patrimoine mondial et le Service de contrôle interne de l'UNESCO (IOS).
22. Lors de la rédaction du présent rapport, le résultat de l'évaluation est étudié par l'UNESCO et le Gouvernement norvégien en vue d'atteindre une position commune qui se reflètera dans le document à soumettre pour examen par le Conseil Exécutif de l'UNESCO lors de sa 195^{ème} session durant l'automne 2014.
23. Il est aussi envisagé, courant 2014, de mener une évaluation de l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial – Asie Pacifique (WHITR-AP), en vue de présenter ses conclusions au Comité exécutif lors de sa 195^{ème} session à l'automne 2014, en conformité avec les dispositions de la Stratégie globale intégrée pour les centres de catégorie 2, nouvellement adoptée (voir partie D ci-dessous).

C. Coordination

24. Comme à chaque année, les centres de catégorie 2 du patrimoine mondial planifient une rencontre de coordination en 2014. Pendant la préparation du présent rapport (mars 2014), cette rencontre a été prévue d'être accueillie par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial – Asie Pacifique (WHITR-AP) et était prévue à Shanghai (Chine) du 23 au 26 mai 2014, incluant dans son ordre du jour un rapport d'avancement sur les actions convenues par les centres de catégorie 2 lors de leur dernière rencontre de coordination à Oslo (Norvège), en mars 2013 (le rapport de cette rencontre est accessible sur : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-676-14.pdf>). Un rapport verbal sur les principaux résultats de la rencontre de coordination qui aura lieu à Shanghai sera présenté au Comité lors de sa 38^{ème} session.
25. En terme de coordination entre les centres de catégorie 2 du patrimoine mondial et les chaires UNESCO, outre la coopération et les contacts bilatéraux, un processus de consultation a été initié par un petit groupe de chaires UNESCO actives dans le domaine de la conservation du patrimoine, qui a impliqué le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM. Un atelier de planification

est en cours d'organisation pour l'été 2014, afin d'explorer la formalisation possible d'un réseau, sous le programme de l'UNESCO UNITWIN, qui va aider à rendre le travail de ces universités plus pertinent aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial et à renforcer les synergies avec les centres de catégorie 2 existants, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations Consultatives.

D. La nouvelle stratégie globale intégrée concernant les centres de catégorie 2

26. Lors de sa 37^{ème} session (Paris, 2013), La Conférence générale de l'UNESCO a adopté une nouvelle Stratégie globale intégrée pour les centres de catégorie 2 (37 C/Résolution 93), qui est accessible en ligne à partir de: http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/pdf/fr-37-C-18-Partiel_2.pdf. La nouvelle stratégie contient un nombre d'innovations, en particulier pour veiller à assurer que les accords pour les centres de catégorie 2 aient une date d'expiration (leur durée ayant été fixée à six ans), à prévoir une évaluation obligatoire vers la fin de la période de l'accord et dont le coût devra être endossé par le pays d'accueil ou le centre/institut concerné ; et à étroitement lier les activités des centres de catégorie 2 aux objectifs et aux résultats attendus par l'UNESCO comme définis à ses différents niveaux de gouvernance. Les activités mises en œuvre par les centres de catégorie 2 doivent aussi être reportées dans SISTER¹ en opposition aux objectifs stratégiques susmentionnés.
27. La nouvelle stratégie prévoit aussi que le renouvellement des accords entre l'UNESCO et les gouvernements concernés pour les centres de catégorie 2 situés dans leurs pays, devrait être explicitement autorisé par décision du Comité exécutif de l'UNESCO, basée sur l'évaluation de leurs activités.
28. Tous ces changements devront être mentionnés dans les accords pour les nouveaux centres de catégorie 2 mais aussi dans ceux pour les centres de catégorie 2 déjà existants. Ceci sera modifié en conséquence à leur renouvellement, suite à l'expiration de leurs accords courants. L'inclusion de référence explicite aux objectifs spécifiques et aux résultats attendus – tels qu'approuvés par les Organes directeurs de l'UNESCO et le Comité du patrimoine mondial – auxquels les centres de catégorie 2 devraient contribuer, est d'une grande importance.

III. PROJET DE DECISION

Projet de décision 38 COM 6

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-14/38.COM/6,*
2. *Rappelant les décisions **36 COM 6**, **36 COM 9B**, **37 COM 5E** et **37 COM 6**, adoptées respectivement lors de ses 36^{ème} et 37^{ème} sessions,*
3. *Salue le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), dans son programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et dans les activités de renforcement des capacités menées en 2013 et 2014 ;*
4. *Note avec satisfaction le soutien continu du Gouvernement suisse pour la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités ;*
5. *Reconnaît la nécessité capitale, cependant, de contributions additionnelles importantes afin d'atteindre une masse critique de soutien au programme pour atteindre ses buts et invite les autres Etats parties et organisations à assurer un financement additionnel et autres formes de soutien*

¹ SISTER (Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats) est l'outil de rapport en ligne, mis en place à l'UNESCO.

pour la mise en œuvre du programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et des activités liées aux niveaux international et régional ;

6. *Prend note du développement des stratégies régionales de renforcement des capacités et des initiatives comme un suivi de l'exercice du rapport périodique dans toutes les régions, et particulièrement de la conclusion de la Stratégie régionale de renforcement des capacités et des programmes associés pour l'Asie et le Pacifique, sous la direction de l'institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial – Asie Pacifique (WHITR-AP), et invite les Etats parties ainsi que tous les partenaires concernés de la région au suivi de la mise en œuvre de la stratégie ;*
7. *Encourage les efforts en cours, fournis par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, pour établir une reconnaissance de meilleure pratique bisannuelle, particulièrement à travers l'identification de soutien financier extrabudgétaire pour la mise en œuvre de cette activité ;*
8. *Accueille favorablement le progrès réalisé par tous les centres de catégorie 2 pour la patrimoine mondial dans la mise en œuvre de leurs activités ainsi que les résultats de leur quatrième réunion de coordination (Shanghai, 23-26 mai 2014), généreusement accueillie par WHITR-AP ;*
9. *Accueille également favorablement la mise en place du Centre pour la gestion et la formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région de l'Asie et du Pacifique à Dehradun en Inde comme centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO ;*
10. *Prend note également de la nouvelle Stratégie globale intégrée pour les centres de catégorie 2, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, lors de sa 37^{ème} session (Paris, 2013) ;*
11. *Encourage de plus les efforts en cours pour le développement d'un réseau UNITWIN de chaires UNESCO actif dans le domaine de la conservation du patrimoine, ce qui aiderait à rendre leur travail plus pertinent aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial et à renforcer leurs synergies avec les centres de catégorie 2 existants, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;*
12. *Demande au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et sur les activités des centres de catégorie 2 du patrimoine mondial pour examen par le Comité lors de sa 39^{ème} session en 2015.*